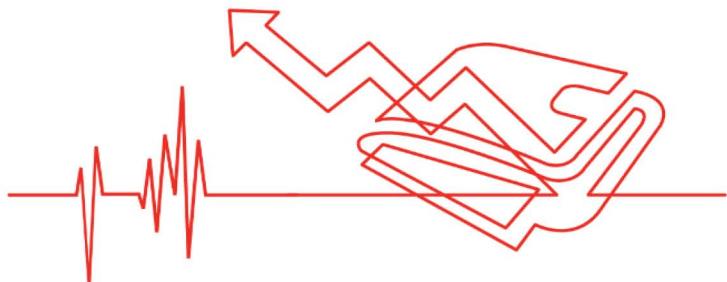




SETCa
FGTB



Indexation dans la CP 310

GRÂCE À L'INDEXATION AUTOMATIQUE, LES SALAIRES AUGMENTENT DE 0,04%

Les prix dans les magasins augmentent, votre salaire aussi. C'est ce que l'on appelle l'indexation automatique. L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales permet de protéger votre pouvoir d'achat. C'est une priorité absolue pour le SETCa. C'est à présent au tour de la CP pour les banques. Le montant de votre salaire doit donc augmenter le 1er septembre 2020.

L'indexation des salaires : comment ça marche ?

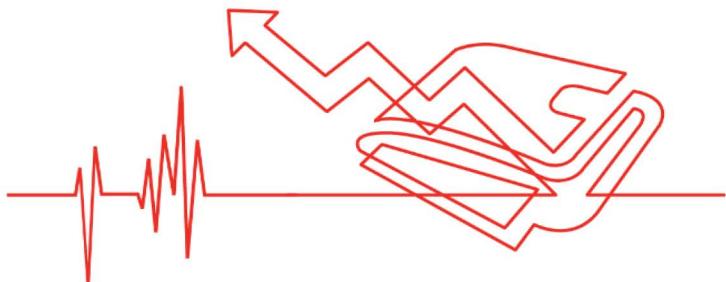
Les prix de différents biens et services (un panier) sont analysés chaque mois par l'administration. En fonction de l'évolution des prix de ce panier, votre salaire est adapté régulièrement de X %. Grâce à ce système, vous êtes pratiquement sûr que chaque mois, vous pourrez acheter plus ou moins autant avec votre salaire. Même si les prix augmentent.

L'index est, au même titre que notre sécurité sociale, un pilier important pour le maintien de votre pouvoir d'achat. C'est une protection contre la hausse des prix. Il existe dans chaque secteur des modalités différentes sur le fonctionnement de l'indexation. Dans votre secteur, votre salaire est indexé tous les 2 mois à une date fixe. Pour toute question concernant votre index, n'hésitez pas à vous adresser au délégué SETCa de votre entreprise ou à votre section du SETCa.

L'index est un système de solidarité par excellence. Une réalisation importante des syndicats, par le biais de la convention collective de travail de votre secteur. Chacun peut compter dessus, des grosses aux petites entreprises, des hauts aux bas salaires. C'est pourquoi le SETCa et la FGTB ont toujours résolument réagi à toute tentative de manipulation de l'index. Vous pouvez compter sur nous pour défendre à tout prix ce système.



SETCa
FGTB



Indexation dans la CP 216

GRÂCE À L'INDEXATION AUTOMATIQUE, LES SALAIRES AUGMENTENT DE 0,48%

Les prix dans les magasins augmentent, votre salaire aussi. C'est ce que l'on appelle l'indexation automatique. L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales permet de protéger votre pouvoir d'achat. C'est une priorité absolue pour le SETCa. C'est à présent au tour de la CP pour les employés occupés chez les notaires. Le montant de votre salaire doit donc augmenter le 1er septembre 2020.

L'indexation des salaires : comment ça marche ?

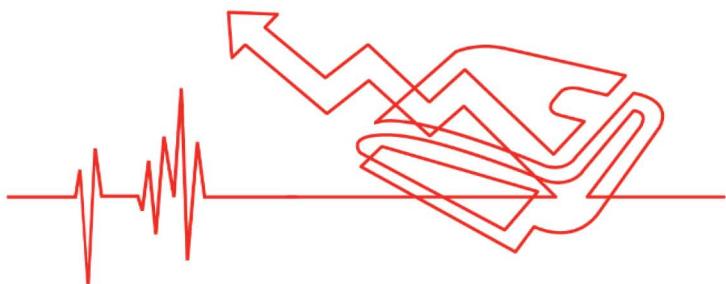
Les prix de différents biens et services (un panier) sont analysés chaque mois par l'administration. En fonction de l'évolution des prix de ce panier, votre salaire est adapté régulièrement de X %. Grâce à ce système, vous êtes pratiquement sûr que chaque mois, vous pourrez acheter plus ou moins autant avec votre salaire. Même si les prix augmentent.

L'index est, au même titre que notre sécurité sociale, un pilier important pour le maintien de votre pouvoir d'achat. C'est une protection contre la hausse des prix. Il existe dans chaque secteur des modalités différentes sur le fonctionnement de l'indexation. Dans votre secteur, votre salaire est indexé tous les 4 mois à une date fixe. Pour toute question concernant votre index, n'hésitez pas à vous adresser au délégué SETCa de votre entreprise ou à votre section du SETCa.

L'index est un système de solidarité par excellence. Une réalisation importante des syndicats, par le biais de la convention collective de travail de votre secteur. Chacun peut compter dessus, des grosses aux petites entreprises, des hauts aux bas salaires. C'est pourquoi le SETCa et la FGTB ont toujours résolument réagi à toute tentative de manipulation de l'index. Vous pouvez compter sur nous pour défendre à tout prix ce système.



SETCa
FGTB



Indexation dans la CP 309

GRÂCE À L'INDEXATION AUTOMATIQUE, LES SALAIRES AUGMENTENT DE 0,0371%

Les prix dans les magasins augmentent, votre salaire aussi. C'est ce que l'on appelle l'indexation automatique. L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales permet de protéger votre pouvoir d'achat. C'est une priorité absolue pour le SETCa. C'est à présent au tour de la CP pour les sociétés de bourse. Le montant de votre salaire doit donc augmenter le 1er septembre 2020.

L'indexation des salaires : comment ça marche ?

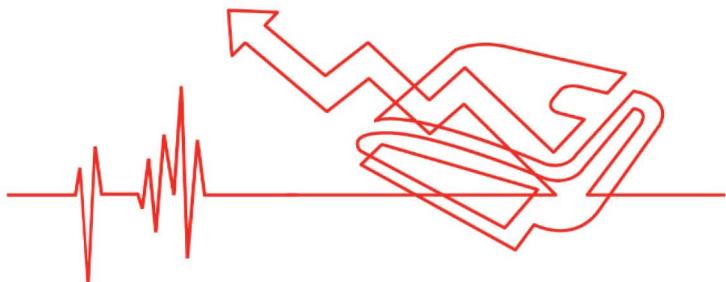
Les prix de différents biens et services (un panier) sont analysés chaque mois par l'administration. En fonction de l'évolution des prix de ce panier, votre salaire est adapté régulièrement de X %. Grâce à ce système, vous êtes pratiquement sûr que chaque mois, vous pourrez acheter plus ou moins autant avec votre salaire. Même si les prix augmentent.

L'index est, au même titre que notre sécurité sociale, un pilier important pour le maintien de votre pouvoir d'achat. C'est une protection contre la hausse des prix. Il existe dans chaque secteur des modalités différentes sur le fonctionnement de l'indexation. Dans votre secteur, votre salaire est indexé tous les 2 mois à une date fixe. Pour toute question concernant votre index, n'hésitez pas à vous adresser au délégué SETCa de votre entreprise ou à votre section du SETCa.

L'index est un système de solidarité par excellence. Une réalisation importante des syndicats, par le biais de la convention collective de travail de votre secteur. Chacun peut compter dessus, des grosses aux petites entreprises, des hauts aux bas salaires. C'est pourquoi le SETCa et la FGTB ont toujours résolument réagi à toute tentative de manipulation de l'index. Vous pouvez compter sur nous pour défendre à tout prix ce système.



SETCa
FGTB



Indexation dans la CP 202.00

GRÂCE À L'INDEXATION AUTOMATIQUE, LES SALAIRES AUGMENTENT DE 1%

Les prix dans les magasins augmentent, votre salaire aussi. C'est ce que l'on appelle l'indexation automatique. L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales permet de protéger votre pouvoir d'achat. C'est une priorité absolue pour le SETCa. C'est à présent au tour de la CP pour les employés du commerce de détail alimentaire. Le montant de votre salaire doit donc augmenter le 1er septembre 2020.

L'indexation des salaires : comment ça marche ?

Les prix de différents biens et services (un panier) sont analysés chaque mois par l'administration. En fonction de l'évolution des prix de ce panier, votre salaire est adapté régulièrement de X %. Grâce à ce système, vous êtes pratiquement sûr que chaque mois, vous pourrez acheter plus ou moins autant avec votre salaire. Même si les prix augmentent.

L'index est, au même titre que notre sécurité sociale, un pilier important pour le maintien de votre pouvoir d'achat. C'est une protection contre la hausse des prix. Il existe dans chaque secteur des modalités différentes sur le fonctionnement de l'indexation. Dans votre secteur, votre salaire est indexé de 1 % dès que le prix du panier a augmenté de 1 % depuis la dernière indexation. Pour toute question concernant votre index, n'hésitez pas à vous adresser au délégué SETCa de votre entreprise ou à votre section du SETCa.

L'index est un système de solidarité par excellence. Une réalisation importante des syndicats, par le biais de la convention collective de travail de votre secteur. Chacun peut compter dessus, des grosses aux petites entreprises, des hauts aux bas salaires. C'est pourquoi le SETCa et la FGTB ont toujours résolument réagi à toute tentative de manipulation de l'index. Vous pouvez compter sur nous pour défendre à tout prix ce système.